

FLIC ET PSY

Introduction

L'enquête policière reçoit de plus en plus des sciences criminelles (experts scientifiques, police scientifique), mais rien ne remplacera jamais l'aveu, qui est le fruit attendu de l'interrogatoire du suspect, ni même les informations issues de l'interrogatoire des témoins, plaignants, et victimes, voire des indics. Peut-on faire de l'interrogatoire une science ? Telle est la question. N'oublions pas que l'interrogé, aussi bien que l'interrogateur sont des personnes, uniques, réunies pour former un binôme inimitable.

Chapitre 1 : Status quaestions.

Beaucoup d'auteurs s'accordent pour dire que la psychologie est importante en criminalité, mais bien peu l'étudient à fond, ou du moins dans sa partie liée au témoignage. Ce n'est pas un critère de recrutement, ni l'objet d'une formation spécifique. L'enquêteur apprend empiriquement, sur le tas, et fait de son mieux. L'interrogatoire se doit d'être juridique quant aux procédures, moral quant à la personne, scientifique quant à la reconstitution de la vérité. L'interrogatoire doit être adapté au sujet ; d'où la nécessité de maîtriser la psychologie. On constate que l'interrogateur a un pouvoir de suggestion, même à son insu; que sa tendance est à interroger plus qu'à écouter ; que sa présomption penche pour le mensonge ; et qu'il n'a pas de code moral clair. Son devoir est donc d'abord de s'auto-surveiller. Les rares manuels (anglo-saxons) pour enseigner l'interrogatoire visent à une efficacité sans morale. Et les études statistiques montrent que les questions sont bien souvent fermées et que l'enquêteur vise à corroborer « sa » vérité, à obtenir un aveu de culpabilité.

Chapitre 2 : Que se passe-t-il dans un entretien de police ?

On peut interroger un suspect, mais aussi un témoin ou un plaignant. Il faut être méthodique et exact. Cela nécessite psychologie et rhétorique. C'est un duel-duo. Le contexte joue. La communication est un phénomène complexe ; elle peut être évolutive en fonction de l'efficacité constatée ou non de telle façon de communiquer ; et elle n'est pas uniquement consciente.

Voici quelques axiomes de base :

- On ne peut pas ne pas communiquer : tout est message, même le silence ; communiquer ne veut pas forcément dire parler ; toute communication n'est pas forcément consciente et intentionnelle.
- Toute communication n'est pas forcément réussie.
- Toute communication est à la fois contenu et relation. Le contenu passe surtout par la parole ; et la relation surtout par le corps. La qualité du contenu passe par un vocabulaire commun. La qualité d'une relation dépend de la ponctuation des séquences de chacun dans le dialogue.
- Le dialogue est symétrique (question/réponse) ou complémentaire.

Chapitre 3 : Comparaison entre entretien de police et entretien de psychothérapie.

Ce n'est pas parce qu'elle vient délibérément chez un psychologue que la personne parle facilement pour autant...

Celui qui interroge et écoute doit d'abord être à l'écoute de soi-même, se connaître ; être lucide sur sa façon de considérer son propre métier ; être conscient de ses marottes et de ses techniques ; être conscient de son style (méticuleux, impulsif, arrogant). Il doit être ouvert à l'autre, s'adapter à sa psychologie et à sa façon d'être, et éprouver de l'empathie (comprendre humainement l'autre, sans pour autant l'approuver), laisser l'autre s'exprimer ou faire silence un moment.

Mettre en confiance, reformuler au besoin (« si je vous ai bien compris... »), prendre en compte les émotions vécues ou rapportées, résumer de temps en temps, confronter les propos à ce que l'on sait par ailleurs pour situer la véracité des propos de la personne interrogée, faire comprendre que ce n'est pas un cas unique.

Être attentif au regard (physique) que l'on porte sur l'autre ; et au sien sur nous-mêmes ou sur la pièce. De même pour la démarche ou les mimiques. Jouer avec la distance (distance publique = 3,5 à 7 m. ; distance sociale formelle = 1,2 à 2 m. ; distance personnelle informelle = 0,5 à 1 m. ; distance d'intimité = 0 à 0,5 m.). Un léger stress rend moins apte à mentir.

Connaître le phénomène de transferts psychologique. Et se méfier de l'empathie qui vire à la sympathie : l'interrogé peut alors contrôler l'interrogateur, d'autant plus que s'il n'a pas l'autorité, il a la vérité...

Le psy et le flic ont tous deux une tendance voyeuriste, mais le flic cherche les faits là où le psy cherche le vécu.

Chapitre 4 : Victimologie.

Il y a souvent un lien entre le coupable et sa victime. Il faut donc enquêter sur la victime, en connaître la (vraie) vie. Il faut prendre en compte le traumatisme subi, le stress, etc., qui peuvent jouer sur la déposition (oubli d'auto-protection psychologique, difficulté à se situer dans le temps). Et garder à l'esprit que la victime ne dit peut-être pas toute la vérité si elle a des choses à se reprocher ou à taire dans son intérêt.

Chapitre 5 : Psychologie criminelle

Le profiling (portrait psychologique) est utile, mais pas absolu : il donne la base, les tendances. L'environnement du suspect est aussi une mine d'informations. Il n'y a pas de structure mentale criminelle déterminée, mais un comportement criminel, un passage à l'acte. Le criminel refuse la société, la part de frustration inéluctable qui naît de la vie en société organisée. Chez lui, le désir de puissance prend toute la place, et le sentiment amoureux n'existe pas ; toute relation avec autrui est basée sur l'agressivité ; il est souvent réfractaire à toute sanction et à tout traitement.

Le passage à l'acte est la résultante de quatre sentiments communs : l'égoïsme, qui dégénère en auto-légitimation de l'acte ; l'adaptabilité, qui ne fait pas entrevoir la menace pénale ; l'agressivité, qui fait dépasser les obstacles ; l'indifférence affective, par rapport à sa victime. Les autres composantes de la personnalité ne déterminent pas le passage à l'acte, mais caractérisent l'acte lui-même.

A chaque type de criminel sa façon de se situer face à son crime :

- Le criminel par accident : il avoue les choses ; il faut juste l'écouter.
- Le criminel par occasion : le suspect avoue, mais atténue sa responsabilité en invoquant ses raisons d'agir : « mais... »
- Le criminel irresponsable (mental) : sans intérêt.
- Le criminel psychopathe : par carence de la présence paternelle, il a du mal à s'insérer dans la société. Il n'a pas de remords, il ment, manque d'introspection et de sensibilité relationnelle ; on peut toujours jouer sur son instabilité émotionnelle, son immaturité, sa faible résistance aux frustrations, rejeter avec lui la faute sur les autres pour qu'il parle avec confiance.
- Le criminel psychotique : est cruel, avec une pensée confuse, souvent paranoïaque. Un examen psychiatrique s'impose. On peut toujours essayer de rentrer dans son jeu, sa logique, mais même avec cela, il faut se méfier des faux-aveux.
- Le criminel névrotique : sain d'esprit, il est néanmoins en souffrance constante (obsessions, phobies). Le mettre sous tension peut le conduire aux aveux.
- Le criminel professionnel : sain d'esprit, et compétent dans son domaine. Croyant la nature humaine encline au mal, il suit la nature et se croit donc dans le vrai. Avoir un gros dossier sur lui, pour l'amener à bénéficier de la clémence du tribunal contre renseignements, désignation de ses complices, etc.

Chapitre 6 : Psychologie sociale de l'agressivité et de l'agression.

Il y a souvent de l'agressivité dans les crimes : tension et volonté de nuire, due à une frustration. Les facteurs constitutifs de l'agressivité sont multiples : physiques, psychologiques, sociologiques,

l'environnement de la personne, etc.

Chapitre 7 : Audition et interrogatoire.

Une audition est un récit libre, accompagné de questions ouvertes. Un interrogatoire est la réponse à des questions précises ; le contre-interrogatoire sert à relever les contradictions des choses déjà dites.

Les buts à atteindre, les informations à recueillir, peuvent être nombreux, mais il faut néanmoins travailler point par point, avec un seul but à la fois lors de l'interrogatoire. Tout en restant flexible dans l'approche.

- L'interrogatoire doit être préparé : qui est compétent pour poser les questions ? Quel but se fixe-t-on ? Que sait-on du suspect, et quel angle d'attaque choisit-on pour l'aborder ? Quelles sont les contraintes légales ? Quelles sont les questions à poser ? A quelle heure et combien de temps ? Quelles conditions de détention choisir ? Quel décor et quel lieu pour interroger ? Quelle distance avec la personne choisit-on de garder ? Quel climat veut-on instaurer ? Quelle va être la première attitude et la première parole de l'interrogateur ?

- L'interrogatoire doit être conduit : beaucoup écouter, faciliter l'accouchement de la vérité, laisser le dialogue ouvert, et n'abattre ses cartes qu'une à une. Il faut se présenter ou tenir une posture, expliquer la raison de l'interrogatoire, lancer l'audition par une question ouverte (« racontez-moi ce qui s'est passé... »), et clore l'entrevue.

- L'interrogatoire doit être débriefé personnellement.

Il y a 7 questions incontournables en rhétorique afin d'avoir un discours complet : qui ? quoi ? où ? combien ? comment ? quand ? pourquoi ?

Certaines formulations dirigent ou non la réponse. L'interrogateur doit être un tantinet suspicieux, et très observateur. Il peut maquiller ses véritables attentes par des questions annexes.

Un Américain, Ried, a modernisé et systématisé une technique d'interrogatoire :

1. Préparation antérieure
2. Confrontation directe : le suspect est assis, l'interrogateur est debout devant lui, à 1 m., et énonce fermement la certitude de culpabilité du suspect, en utilisant le « nous », et en employant des euphémismes pour décrire le crime. Observer quelques secondes la réaction produite : un innocent aura tendance à s'insurger en regardant droit dans les yeux ; un coupable aura tendance à se taire ou à ricaner en regardant ailleurs. Puis l'interrogateur s'assied, et dit qu'il ne s'agit pas de refaire l'enquête, mais de comprendre ce qui s'est passé, et qu'ils vont donc prendre du temps ensemble pour les explications.
3. Développement du thème de l'interrogatoire : l'interrogateur est empathique, offre la possibilité de soulager sa conscience, et propose des excuses morales ou des causes possibles au crime. Avec les émotifs, on peut procéder par analogie (inventée) : « Je me souviens d'un cas similaire au vôtre... » ; il faut normaliser le crime et flatter l'ego. Avec les non-émotifs, mieux vaut raisonner sur l'intérêt pénal de faire des aveux, traquer toute ombre de mensonge, lui faire balancer un complice au passage. C'est la phase « bombe verbale », où par un monologue l'interrogateur fait monter la pression pour que le soulagement de l'aveu fasse oublier le poids de ses conséquences.
4. Exploiter les dénégations : ne pas trop laisser l'occasion de nier ; forcer le suspect à écouter l'interrogateur, qui n'a que faire de dénégations, mais veut des aveux.
5. Critiquer les objections du suspect : l'innocent restera clair et constant dans ses arguments, pas le coupable, qui finit par quitter la conversation et se taire.
6. Capter l'attention du suspect : en se rapprochant de lui, le touchant, usant de son prénom, le regardant toujours dans les yeux ; et, en parallèle, intensifier l'exposé des arguments.
7. Exploiter l'humeur passive du sujet pendant ce temps : observer son attitude, son regard, sa communication non-verbale.
8. Poser des questions alternatives ou dirigées : « c'était comme ci ou comme ça ? comme ça je pense, non ? »
9. Si ça marche, passer à des questions ouvertes et à une grande écoute pour laisser le sujet

faire des aveux complets. Chercher le détail que seul le coupable peut connaître.

10. Rédiger les aveux et les faire signer : il faut poursuivre l'enquête pour corroborer les aveux, afin d'empêcher toute rétractation postérieure du coupable.

Il faut toujours être observateur et écoutant, plus que dirigeant dans les aveux. Ne pas influencer la personne.

L'enregistrement vidéo : il peut à la fois protéger le flic de fausses allégations postérieures et gêner le naturel de l'entretien.

La déontologie de l'interrogatoire : deux principes sont invoqués : le principe de loyauté (ni ruse, ni mensonge, ni chantage, ni détention provisoire pour donner à réfléchir ne sont admis), et le principe du respect de la dignité de la personne humaine (pas de contrainte, ni physique, ni morale, ni psychologique).

Le droit au silence est reconnu. C'est le corollaire à la valeur des aveux.

Chapitre 8 : Psychologie du témoignage.

Un témoignage sûr et certain est rare : il demande une bonne observation, une bonne mémoire, et une restitution objective.

Historiquement : dans la Rome antique, on se plaignait sous serment, avec des témoins de la moralité du plaignant, et donc de la valeur de son serment. Même chose chez les Goths, mais s'il advient que les deux partis jurent des choses opposées, on en vient aux ordalies, puis aux duels judiciaires. Au Moyen-Âge, c'est le seigneur, puis le Roi, qui juge ; au 13^es. les ordalies et les duels judiciaires sont abolis. Sous la motion de l'Église, l'enquête devient secrète et les dépositions sont mises par écrit (procès verbal) ; et 'la question' apparaît pour aider un peu à recueillir l'aveu... Au 17^es., en plus des témoins, ou de l'aveu, on exige des indices matériels. Au 19^es., en plus du Code Pénal, la psychologie fait son apparition. Elle se penche sur la question de la mémoire, et donc aussi du témoignage, ainsi que sur la psychologie individuelle et collective (qui peut influencer le témoignage).

Il n'est pas dit que notre mémoire soit absolue et fidèle, sans collusions avec le rêve. Diverses choses sont à prendre en considération en matière de témoignage : l'âge du témoin (l'enfant affabule beaucoup), le choc émotif lié au crime, le temps (durée d'observation et laps de temps entre crime et témoignage), la distance entre le témoin et la scène du crime, la présence d'une arme à feu ou non (elle focalise l'attention), les préjugés (notamment racistes communs), l'effet de race (on reconnaît mieux quelqu'un de sa propre race), l'effet de groupe (conformisme latent), la manière de poser les questions (dirigées ou non). Certains témoins peuvent être réticents (si ce n'est pas dans leur intérêt de témoigner). Même le témoignage oculaire d'un adulte n'est pas si fiable que ça : ressemblances, attention captée par la présence d'une arme, souvenir des vêtements portés plus que du visage, mémoire de la forme du visage plus que de ses traits. Sans compter que la façon de recueillir le témoignage joue : attention de l'écoute, délai entre agression et audition, lieu de l'audition, influence inter-témoins, capacité ou non au portrait-robot ou à la reconnaissance photographique en se remettant psychologiquement dans le même état d'esprit, préparation des entretiens et avis critique sur ceux-ci, avoir émis ou non un avis sur ce que le sujet a déclaré, préciser ou non qu'il s'agit autant d'arrêter un coupable que de disculper un innocent. Le témoignage auditif est lui aussi sujet à caution : on reconnaît facilement une voix familière, même après un long délai d'absence, mais difficilement une voix inconnue à plus d'une heure de sa première audition.

Le récit spontané favorise la reviviscence de la mémoire, mais plus le récit est détaillé, moins il est vrai (part belle de l'imagination).

Les policiers ne sont pas de meilleurs témoins que les autres gens.

Conclusion : le témoignage parfaitement vrai n'existe pas, et la sincérité du témoin n'est pas un gage absolu de certitude.

Chapitre 9 : Hypnose de police.

L'hypnose a sa racine dans la suggestibilité de l'être humain. C'est un état de grande relaxation physique, une suspension volontaire de l'initiative, et une focalisation de l'attention sur un sujet

précis. En concentrant l'attention du sujet (sur un objet, un son régulier, une voix), l'hypnotiseur l'amène à s'auto-hypnotiser. Le sujet le plus vulnérable est celui qui accepte l'idée d'être hypnotisé et qui a confiance dans le praticien. L'état hypnotique peut favoriser la mémoire des détails visuels. Mais, comme pour tout témoignage, ce qui est dit sous hypnose reste sujet à caution : cela donne des indices, pas des certitudes.

Chapitre 10 : L'entretien cognitif.

Le contexte d'emmagazination des faits joue aussi pour sa restitution. C'est pourquoi il faut demander au témoin de se remettre dans le même contexte mental et émotionnel que lors de la scène, ou de se remettre en situation physique (reconstitution : même endroit, même gestes). Le récit doit être libre et aussi détaillé que possible, en reprenant les faits avant la scène, voire depuis le début de la journée. Les questions éventuelles venant ensuite doivent être des questions ouvertes. Cela prend du temps ; mais il faut absolument prendre ce temps !

Chapitre 11 : Psychologie de l'aveu.

L'aveu est souvent considéré comme 'la reine des preuves' et la clôture de l'enquête. En fait, c'est un témoignage comme un autre, aussi imparfait et emprunt de subjectivité et d'arrière-pensées que les autres.

L'aveu doit être libre, cohérent, exact (vérifiable), explicatif (comment et pourquoi) et détaillé, et fait à une autorité judiciaire. Les aveux sont plus courants chez les primo-délinquants et pour des délits mineurs. La personne qui avoue se parle à elle-même, ou parle à la société. Les aveux sont plus ou moins explicites. Les aveux peuvent permettre à la personne de soulager sa conscience, de s'expliquer, d'espérer un meilleur sort pénal, de mettre fin à un état de tension psychologique et de calculs devenu intolérable, ou est une incapacité à mentir. Il n'y a pas deux aveux semblables.

Les faux-aveux existent : causés par la pression, l'intérêt (couvrir quelqu'un, échapper au milieu), etc. Même celui qui avoue doit apporter des gages de véracité à ses dires (donner des détails, avoir un emploi du temps compatible, donner la cause de ses aveux).

Chapitre 12 : Psychologie du mensonge.

Le mensonge est le fait de l'homme. Parfois utile, voire poli, le mensonge reste désagréable à constater ou à avouer. On ment par la parole, par les attitudes, bref, par tout moyen d'expression. Mensonge et dissimulation sont quotidiens. Il faut définir le mensonge : intention délibérée d'abuser autrui par omission ou par falsification. Le mensonge est souvent lié aux circonstances et nécessite vivacité d'esprit, mémoire, et don de comédien. Mentir est plus facile que déceler le mensonge. Le mensonge est un manque de sincérité. Le mensonge peut être à but personnel, impulsif (comme rejet de quelque chose de désagréable), exagération ou invention, ou conventionnel. Un bon mensonge réclame la connaissance de la vérité, et de la personne à qui on s'adresse, donc nécessite beaucoup d'esprit ; mais un rustre peut néanmoins mentir effrontément avec une assurance déconcertante, précisément à cause de son absence de calcul profond.

L'innocent est souvent sincère et calme dans son libre récit, mais réagit aux fausses allégations sans prudence ; il répond avec un vocabulaire dur, et a du mal à reconstituer précisément son emploi du temps. Le coupable qui ment en dit le moins possible, répète la question pour gagner du temps, utilise des euphémismes pour décrire le délit, atteste religieusement de sa parole, veut clore le sujet (« c'est tout ! »), utilise des négations (« je ne peux pas dire »). Parfois, pour ne pas mentir formellement, le coupable préfère l'omission et les phrases évasives. L'attitude corporelle (calme et ouverte ou saccadée et fermée) est aussi à prendre en considération.

L'enquêteur doit rester maître de soi face au mensonge patent, être patient dans sa quête de vérité, et supporter la frustration. Mieux vaut parfois faire mine d'être dupe pour pousser l'autre à se trahir.

D'autres indices, physiques, sont possibles : bouche sèche, accélération du pouls, sueur, respiration courte. Ces indices ont donné naissance au 'détecteur de mensonge' (alias 'le polygraphe') en 1932. C'est un appareil fiable et d'emploi précis, même s'il n'agit pas sur la volonté du déposant, mais son emploi reste peu admis en Justice, sans pour autant être formellement interdit. Là encore, il est un

indice parmi d'autres. En effet, la confiance qu'a le déposant dans l'efficacité de la machine est aussi cause de modifications physiologiques en lui... Puis vint 'le sérum de vérité' (alias 'la narco-analyse') : c'est un cocktail d'anesthésiants puissants et sans dangers qui amènent le sujet au bord de l'inconscience, amenuisant ainsi sa résistance mentale volontaire. Mais cette modification de l'état de conscience, et donc de liberté, pose des problèmes éthiques. Il existe aussi 'l'analyseur de voix', qui note les micro-variations des cordes vocales, qui traduisent une émotion. Mais ce n'est pas assez fiable (80%). Plus moderne est 'l'image thermodynamique du visage', qui note les réchauffements indus du visage (le menteur a un afflux de sang autour des yeux qui est décelable) ; c'est une méthode fiable et facile d'emploi. Plus rustique est 'l'analyse de texte', qui est une simple critique de style et d'emploi des mots faite sur une déclaration écrite. Enfin, le fin du fin est 'l'imagerie cérébrale' qui détecte une onde mentale spécifique (l'onde 'P300/Mermer'), qui permet de dire si tel ou telle image de visage ou de lieu est déjà connu de la personne ou lui est nouvelle. Mais cela n'est utile qu'à partir d'éléments précis et a un but restreint.

Conclusion

Flic et Psy se complètent : l'un questionne les faits, l'autre questionne le drame. Reste toujours le facteur chance dans l'enquête et l'interrogatoire. Mais se former à la psychologie d'investigation serait un outil supplémentaire à la disposition du policier.